Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Petit train de promenade

Par isis

Arrêté du 22 janvier 2015 définissant les caractéristiques et les conditions d'utilisation des véhicules autres que les autocars et les autobus, destinés à des usages de tourisme et de loisirs

ce texte est-il applicable à un petit train non touristique d'une association et qui ne circule pas sur une voie ouverte à la circulation ?

Par Suisse1291

La réponse est OUI.

Désolé de répondre si tardivement mais je suis nouveau sur ce forum.